

LA RÉFORME PROTESTANTE ET LA CONDITION DE LA FEMME EN ALLEMAGNE : QUELLES LEÇONS POUR LA FEMME EN AFRIQUE ?

THE PROTESTANT REFORMATION AND THE STATUS OF WOMEN IN GERMANY: WHAT LESSONS FOR WOMEN IN AFRICA?

Kouakou Daniel KOUAMÉ

Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

kdanielstein@gmail.com

Résumé : Le présent article s'intéresse à la réforme protestante ainsi qu'à la condition de la femme. Il répond aux questions suivantes : quelle est la contribution de la Réforme Luthérienne à l'évolution du rôle de la femme dans la société ? Quelles leçons peut-on en tirer pour la femme en Afrique ? Pour répondre à ces questions, nous avons dans un premier temps souligné le rôle de la femme dans la société avant la réforme. Deuxièmement, nous nous sommes penchés sur la condition de la femme après la réforme. Troisièmement, notre regard s'est penché sur les défis nés de cette réforme pour la femme. Il ressort de cette analyse historique et herméneutique que cette Réforme a permis à la femme non seulement de s'affirmer grâce à l'instruction, mais aussi de s'affranchir de certaines traditions œcuméniques en lui offrant notamment la possibilité de lire, de commenter et d'enseigner la bible. Ce réveil, riche en leçons pour la femme en Afrique, s'accompagnera de défis qui se déclinent en termes de persécution et d'engagement social.

Mots clés : Défis- Enseigner-Femme-Instruction-Réforme Protestante

Abstract : This article examines the Lutheran Reformation and women's status. It addresses the following issues: What is the contribution of the Lutheran Reformation to the evolution of the role of women in society? What can be learned from it for the women in Africa? In order to answer these questions, we first insist on the role of women in society prior to the Reformation. The second part of the paper looks into the status of women after the reformation. thirdly, the challenges for women arising from the reformation are examined. It emerges from this historical and hermeneutical analysis that the Reformation not only enabled the empowerment of women through education, but also freed them from some ecumenical traditions by giving them the opportunity to read, comment on and teach the Bible. This awakening, which is full of lessons for African women, is coupled with challenges in terms of persecution and social engagement.

Key words: Instruction- Lessons- Protestant Reformation-Teaching-Women.

Introduction

La Réforme Protestante ou la Réforme désigne un mouvement religieux amorcé au XVI^e siècle. Cette Réforme promeut un retour aux sources premières du christianisme et est à mettre au crédit d'acteurs de natures diverses à savoir des théologiens, des rois, des princes, des paysans, des intellectuels « etc. » Sous l'instigation de Martin Luther, elle connaîtra un rayonnement impressionnant puisqu'elle parvient à bouleverser la société européenne et à influencer profondément sa culture. Les femmes en Europe en général et en particulier en Allemagne ne seront pas en reste dans ce vaste mouvement de rupture. En effet, la Réforme Protestante impactera certes la condition de ces femmes en Europe, mais aussi celle de la femme en Afrique avec une résonance digne d'intérêt scientifique. D'où le présent travail intitulé *La Réforme Protestante et la Condition de la Femme en Allemagne : quelles leçons pour la Femme en Afrique ?* Il s'assigne pour tâche de porter un éclairage sur ce pan de l'histoire marqué par la promotion des libertés individuelles, de l'éducation et de la justice sociale. Cette analyse historique et herméneutique (P. N'da, 2015, p.110), nous permettra de répondre aux questions suivantes : dans quelle mesure la réforme a-t-elle contribué à l'amélioration de la condition des femmes en Allemagne ? Dans quelle mesure la femme en Afrique peut-elle tirer profit de la Réforme Protestante ? Pour y répondre, il serait judicieux de s'appesantir d'abord sur la condition des femmes avant la Réforme. À la suite de cette description, nous allons dépeindre de dépeindre la condition des femmes en Allemagne dans le cadre de la Réforme Protestante. Enfin, nous tirerons les leçons nées de la Réforme au profit des femmes africaines.

1. Les conditions des femmes à l'aube de la réforme protestante

Le moyen âge s'inscrit dans un monde façonné par le christianisme où les pensées sont modelées par la Bible. La condition de la femme à cette époque était donc tributaire de la perception scripturaire du clergé et perçue à travers les marqueurs sociaux que sont le sexe, l'instruction et le mariage.

1.1. La différence sexuée originelle

À l'époque médiévale un regard décadent était porté sur la femme par les pères de l'Église et les penseurs médiévaux. La raison est à trouver dans leur interprétation du récit de la création consigné dans le livre de Genèse¹. Pour ceux-ci, la femme est un être inférieur pour au moins cinq raisons. D'abord, ils avancent qu'Adam a été créé avant Eve. Ils estiment ensuite que la femme procède de l'homme puisqu'Eva a été conçue à partir d'Adam d'où la nécessaire subordination de la femme

¹ Cf : Genèse 2 et 5

à l'homme. Pour renchérir cette conviction, ces penseurs s'appuient sur le premier récit de Saint Paul aux Corinthiens à son chapitre 11 versets 7,8 qui invite les femmes à se voiler la tête contrairement à l'homme. Cela se justifierait par le fait que la femme est tirée de l'homme et donc une duplication seconde. La troisième raison repose sur l'idée que la femme n'a pas été créée pas à l'image de Dieu. Cette idée est explicitée par Rainaud de Saint-Éloi cité par D. Lett lorsqu'il affirme : « L'homme est formé à l'image de dieu (*ymaginem dei*), la femme est fabriquée à la ressemblance de l'homme (*similitudinem hominis*). L'homme est fait pour lui-même, la femme est créée pour aider l'homme ; c'est pourquoi elle lui est soumise par la loi naturelle. » (D. Lett, 2013, p. 20-21) La quatrième raison qui explique le regard d'infériorité vis-à-vis de la femme est qu'elle a été nommée par l'homme au même titre que les animaux.² Or nommer, c'est affirmer sa supériorité sur celui à qui on donne le nom et en prendre possession (B. Vernier, 2017, p.6-7).

La dernière raison de cette infériorité de la femme est le fait qu'Eve endosse seule la responsabilité de la chute car elle s'est laissée tenter en premier à cause de sa curiosité naturelle. C'est d'ailleurs la position que soutient Quintus Tertillien, cité par D. Lett, en apostrophant vigoureusement Eve en ces termes : « *Tu es Eve, tu es la porte de Diable, tu as consenti à son arbre, tu as la première déserté la loi divine* (D. Lett, 2013, p.22). Aux Xe et XIe siècles, les clercs et les prélats avaient une perception misogyne sous prétexte que la femme en tant que deuxième sexe était la pire des pièges tendus par l'ennemi, le rejeton de tous les vices. Geoffroy de Vendôme cité par M. Henneau en 1095, dans une de ses 190 lettres, écrivait :

Ce sexe a empoisonné notre premier parent, qui était aussi son mari et son père, il a étranglé Jean-Baptiste, livré le très courageux Samson à la mort. D'une certaine manière aussi, il a tué le Sauveur, car si la faute ne l'avait pas exigé, notre Sauveur n'aurait pas eu besoin de mourir. Malheur à ce sexe en qui n'est ni crainte, ni bonté, ni amitié et qui est plus à redouter lorsqu'il est aimé que lorsqu'il est haï (M.-É. Henneau, 2010, p.2).

À l'époque de cette déclaration, Rome s'attela à promouvoir la chasteté contre le concubinage notoire des prêtres. Pour les autorités ecclésiastiques, la perfidie féminine était vue comme la cause principale de cette dépravation masculine d'où la floraison de discours agressifs de nature à stigmatiser la femme.

Cette représentation de la femme trouvera une autre expression par l'exclusion des femmes du sacerdoce. Les hommes, en effet, étaient les seuls habilités à intégrer le clergé séculier qui assure l'administration des sacrements. En revanche les femmes devaient se contenter d'appartenir au clergé régulier en prenant le voile et en intégrant les monastères, les béguinages ou les tiers-ordres (M. Lauwer.1989, p.10-12). Être prêtre

²Cf : Genèse 3, 20.

était un monopole masculin qui trouvait son justificatif non seulement dans le fait que Christ lui-même n'avait choisi aucun apôtre féminin mais qu'il avait interdit aussi à la femme de parler dans les assemblées³. Le clergé, garant de cette aphonie féminine, ne tolérait en aucun cas la violation des préceptes sur lesquels reposaient leurs convictions religieuses. En dépit de cela, les femmes continuaient à affronter les réalités de la vie quotidienne dont le mariage et l'instruction en sont des éléments constitutifs.

1.2. La femme à l'épreuve du mariage et de l'instruction

Les représentations du mariage au moyen âge sont rares en comparaison aux époques antérieures. Cela s'explique d'abord par le fait qu'envoyer sa fille au monastère coûtait peu comparativement au mariage étant donné que la mariée devait apporter une dot constituant son patrimoine dont ses enfants pourraient hériter (M. Aurell, 2000, sp.). La hiérarchie de la pureté établie par les clercs dans la société médiévale constitue la seconde raison. En effet, les femmes mariées occupaient dans cette hiérarchie la dernière place et cela loin derrière les veuves et les vierges (J. Sérandour, 2001, sp.). Nonobstant ce regard clérical, le mariage était arrangé par les parents et permettait de renforcer et de créer des alliances afin d'agrandir terre et richesse. La grande majorité des filles se mariaient jeune à l'entour de 19 ans 20 ans et devaient faire face à deux réalités qui sont la violence et la sexualité.

La brutalité des hommes constituait un danger pour les femmes dans leur ensemble, qu'elles soient mariées et célibataires. Celle-ci pouvait être physique de la part d'un mâle craignant d'être dépossédé de son rôle de maître⁴(J. Vedron, 2014, p.6-8) et aussi emprunter la voie du viol. Ce crime commis à la barbe du clergé était rarement puni⁵ (I. Bazan, 2003, sp.) et faisait peser sur la femme le déshonneur et surtout la menace d'une grossesse redoutée. La fille violée se trouvait reléguée parmi les filles communes et cela dans l'impossibilité de se réinsérer dans le tissu social. Elle finissait généralement dans les lieux de débauche. Heureusement cette image du mariage va évoluer positivement au IXe siècle avec l'essor du culte marial c'est-à-dire la dévotion à Marie, la mère de Jésus.

Le modèle masculin de la sainteté que constituait l'évêque allait désormais coexister avec celui de Marie l'immaculée. Par conséquent, l'Église afficha sa volonté de réguler le mariage qui devient un sacrement à cause des mœurs de l'aristocratie, de l'inclination pécheresse de la femme et surtout pour éviter toute contradiction avec sa nouvelle orientation. Ce revirement clérical contribuera à rehausser un tant soit peu

³ Cf : 1 Corinthien, 14 et 32

⁴ L'homme est le maître de la femme.

⁵ Seul était puni le viol d'une femme de la haute société.

l'image de la femme dans la société médiévale. Désormais, toute union ferait l'objet de rites et d'empêchements. Ainsi tout mariage serait soumis au préalable à une publication de banc, à un échange public des consentements et à une bénédiction nuptiale délivrée par le prêtre. Ces recommandations sont assorties d'empêchements dirimants comme la bigamie, l'impuberté, l'impuissance sexuelle et l'arctation. En somme, le rapport de la femme au mariage dans le moyen âge a connu un modelage sensible toujours étroitement dépendant du christianisme. Qu'en est-il du rapport de la femme à l'instruction ?

La société médiévale se souciait énormément de l'éducation. La preuve est faite par la floraison des écoles urbaines et la naissance des universités. Cependant, le traitement réservé aux femmes démontre une éducation à double vitesse dont les privilégiés étaient les hommes. Pour preuve, les traités pédagogiques en vigueur à l'époque médiévale s'adressaient en général à la gent masculine. L'une des raisons à cela est explicitée par Philippe de Novare cité par D. Lett : « Et la femme, si elle est chaste de son corps, toutes ses autres fautes restent cachées... c'est pourquoi il ne convient pas de donner autant d'instruction aux filles qu'aux garçons » (D. Lett, 2013, p.94.) Cette conviction est partagée également par les éducateurs médiévaux qui invitaient les parents à garder leur fille en ces termes : « As-tu des fils ? Fais leur éducation et fais-leur plier l'échine dès l'enfance. As-tu des filles ? Veille sur leur corps et ne leur montre pas un visage rieur » (D. Lett, 2013, p.94.).

Eduquer s'appliquait surtout aux garçons puisque les femmes étaient jugées inaptées. Pour justifier leur posture, ils citaient nommément l'exemple de Dina, la fille de Jacob et Léa en Genèse 34 qui, poussée par la curiosité sortit et se fit violer. Au regard de ce récit, les filles étaient destinées à demeurer dans l'enclos familiale ou monacal. Ce point de vue est partagé par Philippe de Norare qui conditionne l'accès des jeunes filles à la lecture et à l'écriture par leur engagement à devenir moine. D'autres penseurs par contre adoptaient une position médiane, comme on peut ici le lire : « Quant à écrire, il est préférable que la femme ne le sache pas [...] Mais quant à lire, il est préférable que toute femme le sache car ainsi elle connaîtra mieux la loi et les périls encourus par l'âme et son salut » (D. Lett, 2013, p. 96.). En clair, l'éducation que doit recevoir la femme répondait à un dessein déjà formaté par la société qui est le mariage et la vie monastique. La femme devait apprendre simplement les bonnes manières pour devenir une bonne épouse, une bonne mère et surtout une chrétienne exemplaire. C'est la raison pour laquelle les rares traités pédagogiques pour les femmes au moyen âge traitaient uniquement de la tenue d'un foyer et du mariage.

En somme, il apparaît clairement que les médiévaux considéraient en général la femme comme une seconde création, non ressemblante à Dieu, nommée par l'homme

et surtout inapte à assumer des responsabilités sacerdotales et à avoir une éducation poussée. Vu que la réforme luthérienne a été d'une singularité sans précédent dans la société occidentale, il serait judicieux d'appréhender l'impact de cette dernière sur les conditions des femmes en Allemagne.

2. La réforme protestante et la condition des femmes en Allemagne

La Réforme Protestante avec Luther comme lance de fer va connaître une résonance sur les femmes appréciables sous divers angles. Nous choisirons pour les besoins de la cause deux points, à savoir la promotion de la vie conjugale et des libertés.

2.1. La promotion de la vie conjugale et les libertés

Déjà dans l'antiquité tardive, l'idée répandue selon laquelle les prêtres et les pensionnaires des ordres majeurs étaient spirituellement purs et devaient vivre stériles était répandue. Elle va connaître son accomplissement total au deuxième concile de Latran en 1139 avec l'instauration canonique du célibat. Cette règle adoptée pour des besoins de discipline sera battue en brèche par Martin Luther. Pour lui la vie du chrétien est déjà un perpétuel combat contre le vice parsemant son chemin vers Christ. Dans ce cas, il trouve absurde de lui prescrire d'autres fardeaux contre nature qui s'opposent à ses besoins physiques. Cette conviction est exprimée dans son adresse datée du 1^{er} Novembre 1521 à son ami Nicolas Gerbel qui vient de se marier :

Heureux es-tu, toi qui as vaincu par un honorable mariage cet impur célibat, qui condamne l'homme soit à un prurit perpétuel, soit à d'immondes pollutions. Fais voir ce qu'apporte cette union conjugale instituée par Dieu, et sois reconnaissant envers Dieu. Le déplorable célibat des garçons et des filles me révèle chaque jour tant d'horreur qu'aucun mot ne sonne si odieusement à mes oreilles que ceux de nonne, de moine et de prêtre; et je considère le mariage comme un paradis, même si l'on y souffre les plus grandes privations. (R. Grimm, 1999, p.143)

Luther conçoit son idéal chrétien sans le célibat. Son opinion est que le célibat prescrit par l'Église Catholique mène à la perdition actuelle des âmes. C'est pourquoi il se propose « d'attaquer ces vœux monastiques et de libérer les jeunes gens de l'enfer du célibat, que le prurit sexuel et les pollutions rendent si impurs et si damnables » (R. Grimm, 1999, p.143). Ce regard nouveau de Luther sur le rôle et la place des femmes n'est pas dépourvu d'ambiguïté. Il s'appuie sur le fait que Dieu a créé l'homme et la femme en toute impartialité. De ce fait, la femme est l'égale de l'homme devant Dieu et le fait de se mettre en couple, de se marier, d'être fidèle, d'avoir des relations sexuelles légitimes et éduquer des enfants constitue la Loi de Dieu. On lit à ce propos : *Que chacun ait sa femme et chaque femme son mari*⁶. Par cette injonction, la femme auparavant

⁶ . 1 Co 7, 2.

séductrice incarnant le péché et relégué loin de l'idéal sociale, est propulsée ainsi à une place aussi digne que celle des hommes devant Dieu, et lui assure la certitude du salut si elles vivent dans la foi et se conforment aux conseils divins.

Dans un siècle où l'on pense essentiellement en termes religieux, cette place est tout à fait significative. Désormais, les ministres de Dieu ayant pris fait et cause pour le protestantisme avaient la possibilité de se marier. De nombreuses nonnes en Allemagne fraîchement converties saisirent la balle au bond. Ce fut le cas de Catherine de Bora, ancienne pensionnaire du couvent de bénédictines et de l'abbaye de Nimbschen, qui se fiança le 13 Juin 1525 au réformateur Martin Luther avant de l'épouser deux semaines plus tard. En désacralisant le mariage, Luther assujettit d'abord l'union entre femme et homme au droit naturel lequel définira le rôle d'épouse dans la société et consacra la famille comme le lieu de la vraie foi, de la vraie pureté et le lieu de l'accomplissement de l'œuvre divine de la création. Dans ce contexte, la femme devait enseigner les lois de Dieu à ses enfants et constituer un levier d'équilibre pour son mari. Cette responsabilité dévouée à l'homme mais aussi à la femme qui se tient en première ligne est ainsi décrit par Luther cité par D. Lett :

Pourtant, ce qu'il y a de meilleur dans la vie conjugale, ce pour quoi il vaudrait la peine de tout souffrir et de tout entreprendre, c'est que Dieu donne des enfants et commande de les éduquer pour le service de Dieu. Voilà l'œuvre la plus noble et la plus précieuse qui soit sur la terre, car rien ne peut plaire davantage à Dieu que de sauver des âmes. (...) Dieu dépose dans son sein (celui de l'état conjugal) des âmes engendrées par le corps même des conjoints, et auprès desquelles ceux-ci peuvent accomplir toutes les œuvres chrétiennes. Car le père et la mère sont assurément les apôtres, les évêques, les pasteurs des enfants lorsqu'ils annoncent l'Évangile. En un mot, il n'y a pas d'autorité plus grande ni plus noble sur la terre que celle des parents sur leurs enfants, car ils exercent sur eux l'autorité spirituelle et temporelle. Quiconque enseigne l'Évangile à son prochain est vraiment son apôtre et son évêque. (D. Lett, 2013, p. 156.)

Le fait pour une femme d'avoir des enfants et de pouvoir les éduquer dans les voies de Dieu serait, selon Luther, la récompense ultime et la meilleure manière de servir Dieu. Parallèlement, l'abolition des couvents dans les régions protestantes et le mariage des pasteurs créent un nouveau poste informel au sein de l'Église sous la forme d'épouse du pasteur dans lequel la femme devait s'engager pour le bien-être des membres de la paroisse de son mari. En effet, aux sorties de la paix d'Augsbourg en 1555 instaurant le principe *cujus regio ejus religio* chaque sujet est contraint d'embrasser la religion du prince régnant dépositaire du pouvoir épiscopal. Ce dernier investit l'Église aux fins d'unité territoriale, politique et sociale à assurer la défense de la religion établie. Dans les États luthériens, les pasteurs seront les agents de premières lignes de cette unité sociales en tant que fonctionnaire au service du prince et ministre au service de Dieu. Dès lors, leurs épouses sont perçues comme des incarnations de ce changement religieux et social opéré par la Réformation. Elles ont les capacités d'agir

en faveur du retour à l'ordre voulu par Dieu car elles exercent une influence dans leur famille en étant de bonnes épouses et mères (*Hausfrauen/ Hausmütter*), mais aussi dans leur paroisse en agissant de manière à donner l'exemple. Elles deviennent ainsi des figures de proue de la confession luthérienne et doivent répondre à des attentes venant tout autant des autorités ecclésiastiques que des paroissiens eux-mêmes (S. Gautier, 2014, sp.). Leur importance est aussi perçue au travers des *Kirchenordnungen* qui désignent dans le luthéranisme la constitution ecclésiastique d'une religion d'État. Dans celles-ci des recommandations sont formulées pour les femmes de pasteur les invitant à avoir une parfaite conduite, une solide formation théologique, une grande compétence et une totale intégrité morale.

La femme incarnerait donc la pureté tandis que son dévouement et son engagement étaient la preuve intrinsèque de son attachement à la pureté et aux normes sociales de l'État. Cet état d'esprit devait transparaître dans la façon de se vêtir des femmes des pasteurs. On peut lire à ce sujet :

S'habiller de couleurs sombres et porter des robes simples, c'est marquer son appartenance confessionnelle. Au-delà du fait que cette tenue est conforme aux prescriptions luthériennes d'humilité chrétienne, il s'agit de s'inscrire dans la lignée du mouvement réformateur des années 1520: le fait de porter une robe sombre était alors un moyen d'afficher ses convictions religieuses en se démarquant symboliquement des femmes catholiques. Les devoirs assignés aux femmes de pasteurs, depuis leur conduite dans la paroisse jusqu'à leur tenue vestimentaire, ne sont donc pas sans signification pour la création d'une identité luthérienne: ils permettent de normaliser et de standardiser des comportements et des formes de représentation de soi dans les foyers pastoraux et de créer un modèle exemplaire pour l'ensemble des fidèles. (S. Gautier, 2006, p.272)

Ce modèle de la bonne et pieuse femme de pasteur sera le gage d'une réputation en l'honneur de sa communauté, de son époux et de sa famille. Même à leur décès, cette réputation, consignée dans un sermon funéraire, était lue en présence d'amis et parents afin de témoigner de l'exemplarité de la femme. À présent, nous abordons le volet décerné à l'instruction.

2.2. La Réforme Protestante et l'instruction

L'instruction nous rend libre puisqu'elle permet de s'élever, de s'outiller et de s'armer de connaissance. En effet, l'acte libre reposant sur la connaissance éloigne le risque d'agir à l'aveugle et développe le libre arbitre. Le réformateur Martin Luther avait appréhendé ce pouvoir de la connaissance en proclamant le principe de la *Sola Scriptura* selon lequel la bible constitue l'autorité suprême en matière de foi. La femme libre est donc celle capable de s'approprier la Bible en la lisant et en écrivant. Comment parvenir à une telle fin sachant que la vulgate, la traduction en latin de la Bible, était la référence pour l'Église Catholique et que l'Allemagne regorgeait de nombreux dialectes ?

Il fallait absolument traduire la Bible en langue vernaculaire. C'est ce que fit Luther lors de son séjour au château de Wartburg. Dès cet instant, il lança les bases linguistiques d'un allemand unifié dont l'apprentissage permettrait aux citoyens de lire et d'écrire. La Bible devint à ce titre le premier abécédaire au service de l'alphabétisation des femmes dans une Allemagne à l'ère de l'imprimerie. Pour Martin Luther, l'alphabétisation de la femme constituait un enjeu majeur à telle enseigne qu'il ne la rattache ni à un objectif spirituel ni à aucun privilège de masculinité. Nous lisons à ce sujet :

Même si [...] on n'avait nul besoin des écoles et des langues, à cause de l'Écriture et de Dieu, pour instituer en tous lieux les meilleures écoles possibles pour garçons et filles, il faudrait savoir que le monde, pour maintenir extérieurement l'état temporel, a besoin d'hommes et de femmes formés... Or, ces futurs hommes, ce sont les jeunes garçons et ces futures femmes les jeunes filles. C'est pourquoi il s'agit d'instruire et d'élever correctement garçons et filles dans cette perspective. (M. Arnold, 2018 p.146)

En lieu et place de l'éducation sélective au moyen âge, Martin Luther propose une éducation pour tous les fils et filles de l'Allemagne en faisant fi des disparités sociales. La femme devait être capable de saisir sans intermédiaire clérical le message divin afin d'opérer son choix et de s'y laisser conduire. Au fait Martin Luther agissait en conformité avec le texte de Galate 3, 28⁷ qui prescrit l'égalité entre hommes et femmes. Conscients de cette responsabilité, Luther lance un appel à contribution à tous en ces termes :

[...] que tous ceux qui ont à cœur l'amour et le désir de voir instituer et maintenir ces écoles et cette étude des langues en Allemagne, réfléchissent à la nécessité de n'épargner ni le zèle, ni les frais, pour créer de bonnes bibliothèques ou maisons des livres, principalement dans les grandes villes qui sont susceptibles de le faire. Car si l'on veut que l'Évangile et tous les arts subsistent, il faut qu'ils soient rédigés par écrit dans des livres et rassemblés, ainsi que l'ont fait les prophètes et les apôtres [...]. Et cela non seulement pour que ceux qui doivent nous diriger spirituellement et temporellement aient lire et étudier, mais aussi pour que l'on conserve les bons qu'ils ne se perdent pas avec les langues et les arts que nous avons maintenant reçus de la grâce de Dieu. Ici aussi, Saint Paul a fait preuve de zèle, lorsqu'il recommande à Timothée de s'appliquer à la lecture et lorsqu'il lui recommande aussi d'apporter le parchemin laissé à Troas. (P. Cabanel et A. Encrevé, 2006, sp)

Pour rassurer les familles que l'école ne s'accaparera pas leurs enfants et ne leur privera pas de cette aide domestique, Martin Luther propose un programme allégé dans lequel la petite fille peut aller au moins chaque jour une heure de temps à l'école sans pour autant se soustraire des tâches de la maison. Cette proposition bienveillante montre que l'instruction de la femme tenait une place de choix dans le ministère de Luther. Les femmes vont saisir cette occasion pour faire évoluer leur statut ecclésiastique en Allemagne.

⁷ Il n'y a plus ni juifs ni non-juifs, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme.

Auparavant soumise à un strict musellement clérical, elles vont essayer à leur humble niveau de s'impliquer dans la Réforme. Catherine de Mecklembourg fait partie de celles-ci. Mariée au Duc catholique Henri, elle incita fortement ce dernier à introduire la foi luthérienne dans son territoire et défendit sa foi luthérienne face à l'opposition cléricale. En outre, elle participa énormément à introduire la Réforme pendant son mandat de régente de 1540 à 1545 à Brunswick-Göttingen-Calenberg. Elle entreprit avec une extrême prudence la transformation de l'Église, avec respect pour l'empereur, sous le couvert de la conformité évangélique. Une visite de l'église dans tout le pays et la transmission du règlement de l'église à toutes les communautés comme guide doctrinal et liturgique. Dans les monastères dont elle ne touchait pas à la propriété, elle imposa un blocage de l'accueil jusqu'à ce que la question religieuse soit résolue au concile suivant et ordonna l'adaptation rituelle aux normes réformatrices pour les offices religieux et les prières d'heures.

Les vœux religieux arbitraires selon la conception réformatrice ont été remplacés par l'inviolabilité des vœux baptismaux. Entre 1556 et 1609, Elisabeth Cruciger a été la plus couronnée de succès dans cinq éditions de *Witwentrostbuch*, dans lequel la théologienne laïque érudite et excellente spécialiste de la Bible s'est érigée comme un monument. En 1545, Elisabeth Cruciger publie une épître chrétienne dans lequel elle exhorta tous les sujets à soigner leur relation avec Dieu afin d'amorcer une nouvelle vie chrétienne. Sous la tradition archivistique, ses nombreuses lettres aux princes et aux théologiens méritent tout d'abord une attention particulière. Ils reflètent à la fois la personnalité de l'écrivaine et les événements quotidiens et contemporains d'une manière unique. Son action permit de faire circuler la Bible de Luther dans le sud de la Basse-Saxe (J. Pollet, 1990, p.93). D'autres femmes comme Elisabeth Cruciger, Argula von Grumbach et Christine de Hesse⁸ participèrent au débat public par le biais d'écrits.

Enthousiasmée par les écrits des réformateurs, Elisabeth Cruciger, Argula von Grumbach se lièrent d'amitié avec tous les hommes de la nouvelle religion. Et quand il s'agissait de les défendre face au pouvoir temporel, elles ne rechignaient pas. Pour preuve, suite à l'emprisonnement de Arsacius Seehofer⁹, Argula von Grumbach écrivit une lettre d'indignation à l'Université d'Ingolstadt. Cet acte de défiance des savants et d'immixtion d'une femme dans la politique était sans précédent en Allemagne. Ce risque qu'elle était la seule à prendre pour défendre Arsacius lui valut son arrestation et son emprisonnement (U. Birnstein, 2010, p.216-217). Quant à Christine de Hesse, elle

⁸ Elle publia le livre des Psaumes *Geistliche Psalmen und Lieder*.

⁹ Arsacius Seehofer, qui avait étudié la théologie à Wittenberg, entre à l'université d'Ingolstadt. Leonhard von Eck, recteur de l'Université, a reconnu le danger d'un débordement des idées réformatrices et en a fait une condition : avant de pouvoir enseigner ici, il doit faire la promesse de ne pas être un disciple de Luther. Arsacius refusa, et on l'enferma, et on trouva chez lui les écrits de Luther.

publie en 1590 publie le psautier-livre *Geistliche Psalmen und Lieder*¹⁰. La Réforme Protestante, au vu de ce qui précède, a permis l'épanouissement spirituel de la femme grâce à l'instruction. Toutefois, il faut pointer les insuffisances de cette réforme.

La Réforme Protestante semble toujours se présenter sous un visage élogieux quant à sa contribution à l'amélioration de la condition des femmes. En réalité, cette représentation idéaliste ne doit pas faire oublier certaines faiblesses qui se déclinent sur plusieurs axes. La première est relative à l'image contrastée et négative de la femme ayant renoncé à ses vœux monastiques. En clair, il faut noter que ces mariages encouragés par les réformateurs suscitaient parfois une opinion peu élogieuse envers les femmes. Une certaine opinion voyait, les femmes ayant épousées des prêtres ainsi que les nonnes ayant abandonnées le couvent comme des horribles modèles. L'intégrité et la stabilité spirituelle de ces dernières étaient remises en cause au motif qu'elles ont abandonné leurs convictions religieuses dès les premiers soubresauts au sein du christianisme universel. Ne le referont-elles pas au sein de l'Église réformée, si des difficultés y surgissent ? Dans certains cas, la Réforme a conduit les hommes à commettre la bigamie, car la polygamie pour les hommes était tolérée dans la Bible. Ce risque a conduit l'autorité ecclésiastique et politique à soumettre le mariage protestant à des règles très strictes et à un contrôle très renforcé. On assiste à une véritable légifération disciplinaire pour éviter les abus comme les mariages clandestins (M. Weis, 2019, p. 141-142). Cette ingérence dans le quotidien des couples fragilise l'intimité et viole même la relative liberté du cocon familiale. Aussi ces mariages ont mis à nu le problème de subsistance pour la veuve et les enfants du curé. Ces derniers n'étaient ni propriétaires de leurs presbytères, ils laissaient leurs veuves dans une précarité prononcée à leur décès. La situation devenant de plus en plus préoccupante, il fallait trouver une solution. L'Église Protestante en Allemagne instaura le principe de la conservation des veuves dans lequel le pasteur nouvellement nommé devait épouser la veuve de son prédécesseur ou peut-être sa fille (M.-F. Alamichel, 2016, sp.)

Dans le domaine conjugal, la Réforme Protestante reste une symphonie inachevée au niveau de la question de l'égalité. La valorisation de la femme mariée ne va pas au-delà de cette reconnaissance théorique, aussi essentielle soit-elle. L'égalité des femmes et des hommes ne vaut que devant Dieu, et il n'est pas question de remettre en cause l'infériorité naturelle des femmes par rapport aux hommes.

Le mariage est voulu par Dieu dans le but de la procréation, dont les femmes sont les instruments. Si leur statut de femmes mariées leur confère un certain nombre de

¹⁰ Geistliche Lieder haben Inhalt. Sie sind nicht - wie im charismatischen Bereich - einfach die ständige Wiederholung von Ausdrücken und Versatzstücken. Sie kreisen nicht um unsere Gefühle, sondern um den Herrn und sein Wort, auch seine Zuwendung zu uns Gläubigen.

responsabilités au sein du ménage, elles doivent les assumer dans l'obéissance à leur époux. Si l'épouse peut partager l'autorité patriarcale dans la gestion des biens du foyer et doit élever ses enfants en partenariat avec son mari, elle ne peut cependant pas quitter le foyer. C'est ainsi que la femme doit être assidue au foyer, veillant aux affaires domestiques, puisqu'elle n'a pas les moyens de conduire les affaires extérieures et publiques. Elle ne va pas au-delà des charges de la vie privée. Le Réformateur crée une typologie des rôles masculin et féminin qui devient rapidement la norme dans la société luthérienne. La famille est placée au centre de l'Église et de la société, et les femmes ne sont plus considérées comme un mal nécessaire aux hommes, mais comme des épouses et des mères respectables. Elles servent aussi d'antidote au désir sexuel car elles permettent d'assouvir celui-ci dans le seul but de procréer. Au-delà de cette caricature, il y a le fait que les écrits produits par les femmes réformistes comme Argula von Grumbach ont été publiés à titre posthume et même répertoriés seulement que dans les index. Ces agissements ont contribué à cacher l'engagement actif des femmes dans la lutte réformiste. En dépit de cela, il faut reconnaître que la Réforme Protestante peut constituer une source d'inspiration pour la femme africaine.

3. La réforme protestante et les leçons pour la femme africaine

L'impact de la Réforme Protestante dans la période médiévale est prouvé. De ce fait, la femme africaine pourrait saisir tous les enseignements qui en découlent pour son développement.

3.1. Luther au féminin

La Réforme Protestante a mis en exergue de nombreux hommes comme point focal de ce bouleversement. La contribution des femmes apparaît certes utile et remarquable mais subordonnée à celle des hommes. Et s'il était temps pour la femme africaine d'initier la lutte du changement et donner ainsi l'exemple aux hommes. En effet, l'engagement social ne doit être un privilège de masculinité ou la femme se réservera une place en tribune pour contempler un spectacle. Il faut descendre dans l'arène pour être le sultan dans la sueur, la peur, la crainte avec courage et espoir. L'Allemagne n'a-t-elle pas connu Argula von Grumbach ? La Côte d'Ivoire n'a-t-elle pas connu Marie Koré ? La femme se doit de passer le cap de la vie de famille à la vie sociale. Longtemps assignée à la sphère domestique rythmée par des corvées ménagères, par la mission éducative et celle de garant de l'honneur familial, la femme doit investir l'espace public pour s'approprier les combats contre le mariage forcé et précoce, les grossesses précoces, les mutilations sexuelles, la drogue, pour n'en citer que ceux-là, qui minent nos sociétés. Cet engagement dans la vie publique ne devrait pas être interprété comme un entêtement contre nature par l'opinion masculin, mais

plutôt comme l'ordre normal des choses. La Conférence de Beijing n'a-t-elle pas réaffirmée ce qui suit :

L'égalité de participation aux prises de décisions n'était pas seulement une simple question de justice et de démocratie et qu'on pouvait y voir aussi une condition nécessaire pour que les intérêts des femmes soient pris en considération. Sans une participation active des femmes et la prise en compte de leurs points de vue à tous les niveaux de la prise de décisions, les objectifs d'égalité, de développement et de paix sont impossibles à réaliser (ONU, 2000 sp).

L'engagement participatif de la femme dans nos sociétés africaines est gage de stabilité sociale et de justice. Qui pourrait, en effet, défendre valablement les femmes contre les violences, les viols, les inégalités ? Si ce n'est la femme, cette actrice non-violente acquise à la cause de la paix. Marie Koré est un exemple qui pourrait booster l'engagement féminin Le 22 décembre 1949, à son appel, un groupe de femme prit d'assaut les rues de la ville balnéaire de Grand Bassam pour réclamer la libération de militants injustement détenus dans les geôles de la prison communale. Bien que la première manifestation soit réprimée sévèrement, elles n'abdiquèrent point. À la tête de plus de 500 femmes, elle réussit à obtenir la libération de tous les détenus (B. Pessoa, 2021, sp.).

Cet exemple d'engagement ne doit en aucun cas être singulier à l'ère où nos sociétés sont en proie aux défis les plus féroces. Il prouve que la détermination féminine, même dépourvue de moyen, peut être couronnée de succès. En s'organisant en groupe, les femmes viendront à bout des obstacles individuellement insurmontables. Aussi en créant des chaînes de solidarités, la femme parviendra à ôter la pauvreté de son cadre de vie et accèdera à l'autonomie en transformant l'homme-obstacle en homme-relais. Pour ce faire, il faudrait que son engagement ne soit pas interprété comme un privilège qu'on lui aurait concédé mais plutôt comme un droit inaliénable et inattaquable acquis dans une société attachée à ses traditions. C'est donc tout éclairée que la femme doit s'engager dans sa société.

3.2. L'ablation de l'ignorance et du contentement

L'éducation de la femme apparaît importante à notre époque au vu de la mobilisation autour de cette cause. La raison de sa priorisation nous est livrée par l'anthropologue sénégalais Cheick Anta Diop en 1974 :

Il n'y a qu'un seul salut, c'est la connaissance directe et aucune paresse ne pourra nous dispenser de cet effort. Il faudra absolument acquérir la connaissance directe. A formation égale, la vérité triomphe. Formez-vous, armez-vous de sciences jusqu'aux dents (...) et arrachez votre patrimoine culturel (De J.P. Omotunde, 2006, p.21)

En levant les freins à l'éducation de la femme qui sont la sécurité, l'accessibilité et la qualité, l'Afrique se dotera d'un instrument de développement hautement efficace. Une femme ou une fille scolarisée et formée participera de manière significative à l'amélioration de la santé, à la nutrition et à l'économie de leurs familles et par conséquent de la nation. Nos Etats africains ; ayant accusé du retard dans ce domaine doivent s'empresse de faire ce bond en légiférant sur des mesures incitatives à la scolarisation de la femme.

La première serait de vaincre les tabous culturels qui font l'apologie de la femme dont le destin semble se résumer à une vie de ménage. Il ne s'agit de créer le nid d'un conflit culturel qui conduira à un certain nihilisme, mais d'expliquer et de convaincre du fait que l'éducation de la jeune femme n'est pas aux antipodes de nos us et coutumes. La deuxième serait de faciliter économiquement l'accès des jeunes femmes et des jeunes garçons à l'éducation. Cette initiative qui pourrait prendre la forme d'accès gratuit à la formation et de distribution de fournitures scolaires infirmera le motif de pauvreté souvent évoqué pour retenir la jeune femme à la maison. La troisième serait la prise de conscience de son rôle moteur dans la société africaine au même titre que les garçons. Longtemps habitées par le sentiment d'infériorité, les femmes doivent prendre conscience de toutes leurs qualités les prédisposant à une position dominante. Elles doivent, en effet, s'estimer capables de l'intelligence ou de la force nécessaire à la pratique politique, économique, sportive etc... Ces domaines ne doivent pas être une affaire de titan. Ce faisant, la femme rendrait un service à l'humanité en constituant un rempart contre les magouilles médiocres, voire pitoyables dans nos sociétés africaines et en mettant par conséquent en avant leur maturité.

Conclusion

La présente étude a consisté à répondre aux questions suivantes : Quel impact la réforme a-t-elle produit sur la condition des femmes en Allemagne ? Quelle leçon pour la femme en Afrique ? La quête d'une réponse à cette question, nous a conduit d'abord à nous intéresser à la condition des femmes avant la Réforme. Ensuite, nous nous sommes appesantis sur l'impact de cette Réforme sur la femme en Allemagne. Enfin, nous avons tiré les leçons de cette Réforme pour l'Afrique en général et pour la femme africaine en particulier. Au terme de tout ce développement, nous avons compris que la Réforme Protestante à influencer sur la vie conjugale de la femme, à booster son instruction et contribuer à sa liberté. Aussi avons-nous saisi les leçons pour la femme africaine émanant de cette Réforme notamment l'appel à la femme africaine à prendre elle-même son destin en main et les limites, à savoir la non publication des héroïnes de la Réforme. Ne serait-il pas instructif de se pencher sur ses productions littéraires

afin de les analyser ? Cette perspective est à envisager pour faire sortir de l'anonymat ces œuvres et les rendre éternels.

Références bibliographiques

- AURELL Martin.2000. «la dot, une très mauvaise affaire pour la femme » consulté le 12/05/2022, <https://www.lhistoire.fr/la-dot-une>
- BAZÁN Iñaki. 2003. «Les victimes, des oubliées de l'histoire», consulté le 8/8/2022, books.openedition.org/pur/18641
- BIRNSTEIN Uwe.2010. «Argula von Grumbach,Treibende Kraft der Reformation», consulté le 12/05/2022, <https://www.sonntagsblatt.de/argula-von-grumbach>
- CABANEL Patrick et ENCREVE André. 2006.« De Luther à la loi Debré : protestantisme, école et laïcité », consulté le 20/05/2022, <https://doi.org/10.4000/histoire-education.1341>
- GAUTIER Sandie. 2006. « Les femmes de pasteurs dans le Saint-Empire romain germanique aux XVIe et XVIIe siècles», consulté le 20/05/2022, <https://www.lycee-chateaubriand.fr/revue-atala/wp-content/uploads/sites/2/2009/10/GautierAtala12.pdf>
- GRIMM Robert, 1999, Luther et l'expérience sexuelle : sexe, célibat, mariage chez le Réformateur, Labor et Fides, Genève,
- HENNEAU Marie-Élisabeth. 2010. « Voix et silences de femmes au XIIe-XIIIe siècles», consulté le 20/05/2022, https://www.fer.uliege.be/upload/docs/application/pdf/2021-07/e_texte_henneau_2010.pdf
- LAUWER Michel .1989. «Paroles de femmes, sainteté féminine. L'Église du XIII^e siècle fa ce aux béguines», consulté le 17/05/2022, <https://books.openedition.org/pusl/14577?lang=fr>
- LETT Didier. 2021. « Moyen Âge, l'intimité des couples sous l'œil de l'Église», consulté le 10/05/2022, <https://www.histoire-et-civilisations.com/thematiques/moyen-age/moyen-age-lintimite-des-couples-sous-loeil-de-leglise-78103.php>
- N'DA Paul.2015. *Recherche et méthodologie en sciences sociale et humaines*, L'Harmattan, Paris
- OMOTUNDE De Jean Philippe. 2006. *Discours afrocentriste sur l'aliénation culturelle*, Menaibuc, Paris

- ONU. 2000. Les femmes et la prise de décisions, consulté le 10/05/2022, [https:// www.elle.ci/ societe/ femmes-a-suivre/independance-de-la-cote-divoire-les-femmes-qui-ont-marque-notre-histoire/](https://www.elle.ci/societe/femmes-a-suivre/independance-de-la-cote-divoire-les-femmes-qui-ont-marque-notre-histoire/)
- PESSOA Bianca .2021. consulté le 10/05/2022, <https://capiremov.org/fr/experiences/marie-kore-marche-pour-la-liberte-et-lindependance-en-cote-divoire/>
- POLLET Jacques, 1990, Julius Pflug (1499-1564) et la crise religieuse dans l'Allemagne du XVIe, Brill, France
- SAMUEL Albert.1995. *Les Femmes et les religions*, Edition de l'Atelier, Paris
- SERANDOUR Jean. 2001.« Femmes au Moyen âge », consulté le 10/05/2022, https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2011-08/jse015_femmes.pdf
- VERNIER Bernard. 2017. « Le pouvoir de nommer et ses effets de genre. Matériaux pour une anthropologie comparative » consulté le 10/05/2022, <https://journals.openedition.org/clio/13571#tocto1n2>
- WEIS Monique. 2019. « le mariage protestant au 16^{ème} siècle : désacralisation du lien conjugal et nouvelle sacralisation de la famille », consulté le 11/05/2022, [www.academia.edu/41680650/ Le_mariage_protestant_au_16e_siecle_désacralisation_du_lienconjugal_et_nouvelle_sacralisation_de_la_famille](http://www.academia.edu/41680650/Le_mariage_protestant_au_16e_siecle_désacralisation_du_lienconjugal_et_nouvelle_sacralisation_de_la_famille)